Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20261112-D2026_12_11_12-DE

COMMUNE DE CALLAC
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 12 novembre 2026

Convocation du :	*4 novembre 2026*
Date d'affichage :	*4 novembre 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/12/11/12 — **Nomenclature 4.1**

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents : Jean-François LE PEILLET – Yves LANCIEN – Jean-François COATRIEUX - Cinthia CAMILO-AUFFRET – Richard PERRIN - Danielle HAMON – Odile DUCHATEAU – Moulay DRISSI – Noëlle MADEC – Emilie BONINO - Benjamin TAGUET - Eva VOLLÉE – Denise LARHANTEC – Stéphanie LE CUN – Benjamin BOUTIER - Patrick MORIN, formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : Mme Angélique RAFIGNON à Mme MADEC
M. Bruno LEBRETON à Mme BONINO
M. Guillaume DELMAIRE à M. TAGUET

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet - Ressources humaines - Tableau des effectifs : Suppression d'emplois – Mise à jour

M. Le Maire rappelle au Conseil qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, et donc de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le précédent tableau des emplois permanents adopté par le Conseil Municipal le 21 juillet 2026,
Vu l'avis « favorable unanime » rendu par le Comité Social Territorial dûment réuni le 24 septembre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :
- **Modifier** le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1er octobre 2026, comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/10/2026

GRADE	Cat	DHS	Au 01/09/2026	Dont Vacant	Au 01/10/2026
Attaché territorial	A	TC	2		2
Rédacteur	B	TC	2		2
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	TC	4		4
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	TC	2	2	0
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	TC	1		1

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20261112-D2026_12_11_12-DE

ATSEM 1ère classe	C	TC	3	1	2
ATSEM 1ère classe	C	TNC	1	1	0
ATSEM 2ème classe	C	TC	1		1
Technicien principal 1ère classe	B	TC	1		1
Technicien principal 2ème classe	B	TC	2	1	1
Technicien	B	TC	1	1	0
Agent de maîtrise principal	C	TC	1		1
Agent de maîtrise	C	TC	8	2	6
Adjoint technique principal 1ère classe	C	TC	3	2	1
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC	3	1	2
Adjoint technique	C	TC	6	1	5
Adjoint technique	C	TNC	3		3
Agent social	C	TNC	4		4
			48	12	36

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE